

**INSCRIPTION à la BROCANTE D'ALBENS du 22 JUILLET 2018**

Ouverte aux brocanteurs professionnels et aux amateurs

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse : .....

.....Tél : .....

Adresse mail : .....@.....

(Joindre impérativement la photocopie d'une pièce d'identité recto verso pour les particuliers)

Prix de l'emplacement de 3 mètres linéaires : 10 € TTC

Je réserve. ....emplacement(s) x 10 euros = ..... euros

Je souhaite garer un véhicule à mon emplacement      oui       non   
(sous réserve des places disponibles)

N° d'immat. du véhicule : .....

Ci-joint un chèque de .....€ à l'ordre de : **Union Sportive Albanaise**

Nature des objets vendus : .....  
.....

Observations particulières (précisions emplacement ...) : .....  
.....

Pour les Particuliers : Déclaration sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagers (art L310-2 du Code du commerce)
- ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R321-9 du Code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature

Renseignements : Mairie d'Entrelacs, 04.79.54.17.59 (ou 06.83.91.71.00)  
mail : [omnisport.brocante@gmail.com](mailto:omnisport.brocante@gmail.com)  
site internet : [www.entrelacs-savoie.fr](http://www.entrelacs-savoie.fr)

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte

**Brocante / vide-grenier d'Albens**  
**Dimanche 22 juillet 2018**

# RÈGLEMENT

Sont acceptés les commerçants ayant qualité d'antiquaires et/ou de brocanteurs, les collectionneurs et les artisans. Les amateurs sont tenus de ne vendre que des objets leur appartenant.

Sont exclus les marchands ambulants tels que camelots, forains, soldeurs, alimentaire et restauration.

Quelques jours avant la brocante, un numéro d'emplacement vous sera attribué par mail ou SMS, il vous sera demandé à votre arrivée.

La réception et l'installation des exposants aura lieu de 6h00 à 7h45 (ouverture de la brocante au public à 8h00, fin à 17h00).

La circulation de tout véhicule, sauf services d'urgence et de sécurité, est interdite sur le périmètre de la brocante entre 7h45 et 17h00. Pour des raisons de sécurité, les exposants désirant partir avant la fin de la brocante (fixée à 17h00) ne sont pas autorisés à pénétrer avec leur véhicule dans l'enceinte de la manifestation.

Aucun déballage ne sera toléré en dehors du périmètre de la brocante/vidé-grenier.

La cession ou la sous-location d'un emplacement est formellement interdite.

L'UNION SPORTIVE ALBANAISE, organisateur,

- se réserve le droit de ré-attribuer un emplacement s'il n'est pas occupé à 8h du matin, sans avoir à effectuer le remboursement,
- se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute candidature sans avoir à justifier de sa décision,
- décline toute responsabilité en cas d'objets volés ou détériorés sur la brocante/vidé-grenier.
- ne procédera à aucun remboursement en cas de mauvais temps.

L'EXPOSANT s'engage :

- à appliquer la législation de vente au déballage en vigueur,
- à respecter les horaires de la manifestation,
- à justifier d'une assurance responsabilité civile valide,
- à respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité, ainsi que toute consigne particulière qui serait donnée par l'organisation,
- à respecter les lieux mis à disposition et à laisser l'emplacement propre lors de son départ (pas de cartons, papiers, objets invendus...)

***Le non respect du présent règlement expose le contrevenant à son renvoi, sans remboursement ni versement d'indemnités quelconques.***

